

2023-UNAT-1351, Imran Ahmad Shah

Décisions du TANU ou du TCNU

La principale question soulevée dans cet appel était de savoir si le Tribunal du contentieux du Tribunal avait eu raison de rejeter la requête de M. Shah comme étant irrecevable *ratione materiae* parce qu'il ne contestait pas une décision administrative finale. L'UNAT a estimé que le Tribunal avait conclu à juste titre qu'un mémorandum interservices modifiant les lignes hiérarchiques de tous les membres du personnel travaillant du côté indien du Groupe d'observateurs militaires de la Mission des Nations Unies en Inde et au Pakistan (UNMOGIP) ne constituait pas une décision administrative susceptible d'appel parce que cela n'a pas privé M. Shah de son travail ni affecté ses fonctions.

L'UNAT a également rejeté l'argument de M. Shah selon lequel le changement de premier notateur l'avait directement affecté parce que son rôle au sein de la Section de technologie de terrain de l'UNMOGIP était réduit. L'UNAT a estimé que le changement de son rôle faisait l'objet d'une décision administrative différente de réorganisation et n'a donc pas remis en cause le jugement du UNDT.

Enfin, l'UNAT a estimé que le Tribunal n'avait pas le pouvoir d'examiner les allégations de représailles et de harcèlement de M. Shah lorsque M. Shah n'avait pas suivi les procédures appropriées pour donner suite à ces allégations.

L'appel a été rejeté et le jugement du Tribunal a été confirmé.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Dans le jugement n° UNDT/GVA/2022/044, le Tribunal a décidé que la requête de M. Shah contestant le changement de ligne hiérarchique n'était pas recevable *ratione materiae* car il ne s'agissait pas d'une décision administrative finale affectant les conditions de son engagement.

M. Shah a fait appel.

Principe(s) Juridique(s)

La principale caractéristique d'une décision administrative soumise au contrôle juridictionnel est qu'elle doit produire des conséquences juridiques directes affectant les conditions d'engagement d'un fonctionnaire ; la décision administrative doit avoir un impact direct sur les conditions d'engagement ou le contrat de travail de chaque membre du personnel.

Les décisions administratives peuvent être d'application générale, cherchant à promouvoir la mise en œuvre efficace des objectifs, politiques et buts administratifs. Dans de tels cas, même si l'exécution de la décision peut imposer certaines conditions pour qu'un membre du personnel puisse exercer ses droits, la décision n'affecte pas nécessairement ses conditions d'engagement ou son contrat de travail.

Un membre du personnel n'a aucun droit à un superviseur ou à une ligne hiérarchique particulière.

L'Administration dispose d'un large pouvoir discrétionnaire pour réorganiser ses opérations et ses départements afin de répondre aux besoins et aux réalités changeants.

Le Tribunal du contentieux administratif n'est pas habilité à examiner les allégations de représailles et de harcèlement en l'absence d'une décision de l'Administration conformément aux procédures pertinentes pour traiter de telles plaintes.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Imran Ahmad Shah

Entité

GOMNUIP

Numéros d'Affaires

2022-1711

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

7 Jul 2023

President Judge

Juge Knierim

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Décision administrative

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Droit Applicable

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.1(a)

TCNU Statut

- Article 8.1(a)

TCNU Règlement de procédure

- Article 9
- Article 19

Jugements Connexes

2017-UNAT-759

2010-UNAT-058

2015-UNAT-565

2012-UNAT-266

2019-UNAT-970

UNDT/2022/044